



ANNEXE INSCRIPTION

Cher membre,

Nous entrons dans une nouvelle année et le SAM est heureux de vous présenter ses meilleurs vœux.

Le comité a décidé de maintenir en 2018 les 2 modes de cotisation, à savoir la formule "Chèques de Caution" et la formule "Carte de Membre".

Formule "Chèques de Caution" :

Les membres devront remettre au club lors de l'assemblée générale **5 chèques de 20 euros de caution.**

Si, durant l'année le membre n'a pas participé à un minimum de trois ½ journées d'entretien et deux journées d'organisation de course, **les chèques cautions seront encaissés** au prorata des journées de présence.

Les membres devront s'inscrire aux ½ journées d'entretien ou d'organisation de course auprès du répondeur du SAM (**03.89.81.46.98** ou au **06.17.67.49.91**) au minimum **1 semaine** avant les dites journées, ceci afin d'organiser au mieux les journées de travail.

ATTENTION : Il appartient à chaque membre d'avertir lui-même le club de sa participation ou de son absence aux journées planifiées. Vous comprendrez aisément que le Comité Directeur n'est pas en mesure de solliciter tous les membres pour chacune des journées de travail.

Toute participation non planifiée ne sera pas prise en compte lors de la restitution des chèques.

Formule "Carte de Membre" :

Cette formule vous permet de rédiger un chèque unique (qui sera encaissé de suite en début d'année) d'un montant de 100€.

La cotisation donne accès aux infrastructures du SAM sans contrepartie.

Une fois le chèque encaissé, il ne sera plus possible de revenir au système des chèques caution pour l'année en cours.

Formule "Moins de 16 ans avec Licence FFVRC" :

Ce mode d'inscription s'adresse au moins de 16 ans.

Le SAM ne demande pas de chèques de caution.

Une licence FFVRC reste toutefois obligatoire afin de bénéficier d'une assurance sur les circuits du Club.

La date limite d'inscription au club des membres actuels est fixée au 15 mars 2018; au-delà de cette date une demande d'inscription écrite ainsi qu'une plus value de 20€ sera demandée, le comité se réservant le droit d'admission du membre demandeur.

En espérant que ces dispositions permettront au club de poursuivre son développement, le comité souhaite à tous les membres du SAM une année pleine de succès.

Le Président

L. MILLE